



SNCD - INFO



BULLETIN D'INFORMATION DES ADHERENTS

N° 2019 / 9 – 16 MAI 2019

CAPC		
SOMMAIRE	Compte rendu de la CAPN n°3 et 4 du 13 mai 2019 - Tableau annuel des mutations (IR2-IR3- Inspecteurs) - 1er tour	5 PAGES

L'ESSENTIEL DU BI

- ⇒ Postes à profil : une extension des cas particuliers.
- ⇒ Une disposition défavorablement dérogatoire pour les inspecteurs issus de l'examen professionnel 2018.
- ⇒ Affectations à la Direction Nationale Garde-Côtes des Douanes (DNGCD).

Les CAPC n°3 (IR2-IR3) et 4 (Inspecteurs) ont siégé conjointement le lundi 13 mai sous la présidence de M. Pascal DECANter, chef du bureau RH3, assisté de ses collaborateurs.

Françoise PETIT (DI Bretagne-Pays de la Loire) et Nicolas TREMOLLET (DI de Normandie) pour les inspecteurs régionaux, Jérôme AUBERT (DG), Florence DAP (DNRED) et Jérôme LE BLANC (DI IDF) pour les inspecteurs représentaient l'USD-FO (6 sièges de titulaires / 10 dans cette configuration).

Autres syndicats représentés : Solidaires (2 sièges : 1 en inspecteur et 1 en IR2), CFTD (2 sièges:1 en inspecteur et 1 en IR3).

L'USD FO est la seule organisation syndicale représentée dans tous les grades de cette formation.

POSTES A PROFIL : DES EXCLUSIONS PAS TOUJOURS JUSTIFIEES

Comme le prévoit le Règlement Particulier Mutations, certains postes ont fait l'objet d'une affectation en tenant compte du profil de l'agent : si les candidatures sont examinées en fonction du nombre de points la mutation dépend également du profil professionnel de l'agent.

A titre d'illustration :

- 7 collègues ont été écartés de **résidences SURVEILLANCE**
- 4 collègues ont été écartés de **Paris spécial**.

Il ressort notamment des sélections opérées que :

- **Avoir un bon dossier ne suffit pas.** Il convient également que l'administration considère que le profil correspond aux exigences du poste.

Nous avons pu regretter que des collègues avec de très bons dossiers soient écartés.

- A l'instar de la DNRED ou de la DNRFP, **être inscrit pour d'autres résidences au tableau de mutation peut constituer une preuve d'une motivation insuffisante.** Ces collègues sont donc parfois écartés. Pour ces 2 résidences, l'avis de la CAP locale d'arrivée est prépondérant.

- Il convient **impérativement de contacter le service recruteur afin de faire part de sa motivation lorsque cela est mentionné dans les fiches de poste.**

Si la majorité des refus a pu être objectivement justifiée par les représentants de l'administration, quelques cas moins probants ont justifié notre abstention.

Par ailleurs, il a été rappelé que certains collègues spécialistes ou détenteur d'une qualification (**PSE, SNDJ, marins...**) ne pouvaient obtenir leur mutation que pour **des emplois correspondant à la qualification détenue, pendant la durée de l'engagement moral les liant à l'administration.** Des collègues PSE n'ont ainsi pas été mutés parce qu'ils sollicitaient des résidences AG/CO avant d'avoir effectué 5 ans dans la filière informatique.

COMMENTAIRES DE L'USD-FO

QUAND LE PROFIL JUSTIFIE ÉGALEMENT DES RECRUTEMENTS EXTÉRIEURS À LA DGDDI

L'USD-FO met en garde depuis plusieurs années face aux dérives résultant du "profilage" des postes.

Outre le fait que celui-ci peut justifier des entorses aux règles du TAM dans l'attribution des emplois, celles-ci ne s'effectuant pas selon le nombre de points détenus, il est apparu que le profil pouvait justifier des recrutements extérieurs à l'administration des douanes, via le détachement.

Si la pratique est habituelle s'agissant de compétences particulièrement rares pour lesquelles la douane n'a pas la ressource en interne (filière aéromaritime, informatique, etc.), l'administration a présenté à vos élus lors de cette CAP le détachement en douane d'un collègue du ministère de la Défense afin d'occuper un poste au PLI de la DI de Nantes, en charge des marchés publics.

L'USD-FO a fait valoir qu'une vingtaine d'agents de catégorie A étaient actuellement inscrits pour cette résidence et qu'il convenait, en premier lieu, d'examiner leurs dossiers.

De même, une enquête interne à la douane aurait pu être organisée afin de rechercher parmi les douaniers des agents ayant le profil souhaité.

Au cas particulier, le profilage a donc abouti au recrutement d'un agent extérieur à la DGDDI, comme une prémisse de la réforme de la mobilité au sein de la fonction publique.

Avec la réforme annoncée de la fonction publique, la réduction des compétences des CAP laissera donc la porte ouverte à l'entière liberté administrative.

UNE DISPOSITION DEFAVORABLE POUR LES INSPECTEURS ISSUS DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL 2018

Nous avons appris en séance que l'administration souhaitait **ne pas prononcer la mutation des collègues issus de l'examen professionnel 2018 qui auraient pu obtenir une mobilité dès le 1^{er} tour**, dans l'intérêt du service, afin de limiter un turn over trop rapide, en les maintenant sur le poste occupé suite à la promotion pendant au moins une année.

Une telle mesure avait déjà été appliquée pour les lauréats de la dernière liste d'aptitude.

Si la préoccupation de l'administration peut être légitime, l'USD-FO a déploré le manque d'information en amont de nos collègues. Cette information aurait dû leur être délivrée dès la campagne d'inscription au TAM 2019 afin d'éviter toute incompréhension.

Les représentants de l'administration ont souligné que cette mention figurerait dans la prochaine note pour la liste d'aptitude de B en A ainsi que lors de l'organisation du prochain examen professionnel.

Les collègues n'ont aucune garantie que des postes seront toujours vacants dans les résidences qui les intéressent lors du second tour en octobre.

Dans un souci d'apaisement, le président de la CAPC a indiqué que des cas particuliers pourraient être examinés au coup par coup, en cas de situation personnelle particulièrement critique.

AFFECTATIONS A LA DNGCD

L'administration s'est félicitée de l'engouement pour la DNGCD en précisant que plus de 85 % des postes devraient être pourvus dès les CAPC de mouvements.

6 postes en catégorie A et 2 postes de chefs de service resteraient vacants à ce stade.

Les prises de fonction s'effectueront de manière dérogatoire au 1^{er} juillet.

L'USD FO a alerté l'administration sur l'état des effectifs de la DR du Havre, dont sont originaires les 2/3 des agents affectés à la DNGCD, qui va être en première ligne lors du Brexit, et dont les vacances ne seront pas comblées par les maigres inscriptions au tableau annuel de mutation.

Par ailleurs, il n'y a eu aucun mouvement dans le tableau des spécialistes lors de ce 1^{er} tour.

VOUS SOUHAITEZ CONNAÎTRE LE NOM DE VOTRE REPRÉSENTANT USD-FO ?

Les noms sont accessibles sur le site du SNCD : sncd.info dans la rubrique "Organisation interne" , ou dans la Voix des Cadres que vous recevez chaque trimestre.

Pour toute question relative aux CAPC, n'hésitez pas à les contacter plusieurs jours avant la date de la CAPC afin de garantir un meilleur suivi de votre situation.

COTISATIONS 2019

Je sais que vous êtes attachés à un bon fonctionnement du SNCD-FO, seule organisation représentative à défendre spécifiquement les intérêts des agents de catégorie A de la DGDDI. Notre bon fonctionnement repose sur le versement par les adhérents le plus tôt possible dans l'année des cotisations 2019.

Salvatore LUNESU, président du SNCD-FO

Le chèque est à libeller à l'ordre de : SNCD FO

Je rappelle que les adhérents bénéficient d'un crédit d'impôt égal aux 2/3 de la cotisation versée.

EXEMPLE : UNE COTISATION DE 183 € REVIENT APRES CREDIT D'IMPOT A 61 €

	Gratuit	Après crédit d'impôt			
- Inspecteurs-élèves	Gratuit		- DSD 2 des 1er et 2e échelons	195 €	65 €
- Inspecteurs du 1er au 2e échelon	99 €	33 €	- IR 1 du 1er au 3e échelon - IP 1 du 1er au 3e échelon - DSD 2 des 3e et 4e échelons	204 €	68 €
- Inspecteurs des 3e et 4e échelons	108 €	36 €	- DSD 2 des 5e et 6e échelons - CSC 2F - CSC 1F	213 €	71 €
- Inspecteurs des 5e et 6e échelons	123 €	41 €	- DSD 1 tous échelons - CSC2 - CSC1	225 €	75 €
- Inspecteurs des 7e et 8e échelons	147 €	49 €	- DPSD - Administrateur des douanes - Administrateur civil	231 €	77 €
- Inspecteurs du 9e au 11e échelon	168 €	56 €	- Administrateur supérieur des douanes - Administrateur civil HC	243 €	81 €
- IP2 des 1er et 2e échelons			- Administrateur général des douanes	249 €	83 €
- IR3 du 1er au 3e échelon	183 €	61 €			
- IP2 des 3e et 4e échelons					
- IR2 du 1er au 3e échelon	195 €	65 €	- Retraité	63 €	21 €
- IP2 du 5e au 7e échelon					

✂-----

BULLETIN D'ADHÉSION

Rayer la ou les mentions inutiles :

« nouvel adhérent », « renouvellement d'adhésion », « changement de situation »

Tableau à servir impérativement en cas de :

Première adhésion ou de changement de situation administrative ou familiale.

A RETOURNER AU : SNCD-FO (chèque libellé à l'ordre du SNCD-FO)

46, rue des Petites Écuries – 75010 PARIS

NOM

Prénom

Date et lieu de naissance

Grade, échelon et fonctions

Adresse administrative :

Téléphone :

mél :

Coordonnées personnelles (facultatif) :

Je souhaite adhérer au prélèvement SEPA REMPLIR LE FORMULAIRE DISPONIBLE SUR LE SITE (prélèvement en : 1 fois, 3 fois ou 10 fois)

Je souhaite régler par chèque

46, rue des Petites Écuries – 75 010 PARIS

Tél. : 09 63 43 59 87

<http://www.sncd.info/>

Mél : sncd.siege@douane.finances.gouv.fr

PAGE 5/5